

No. 47208. Netherlands and Gabon

N° 47208. Pays-Bas et Gabon

EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT BETWEEN THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS AND THE REPUBLIC OF GABON CONCERNING THE STATUS OF MILITARY AND CIVILIAN PERSONNEL OF THE MINISTRY OF DEFENCE OF THE CONTRACTING PARTIES, PRESENT IN EACH OTHER'S TERRITORY FOR ACTIVITIES RELATED TO BILATERAL MILITARY COOPERATION. LIBREVILLE, 3 AUGUST 2009 AND YAOUNDÉ, 16 OCTOBER 2009 [United Nations, Treaty Series, vol. 2653, I-47208.]

ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD ENTRE LE ROYAUME DES PAYS-BAS ET LA RÉPUBLIQUE DU GABON CONCERNANT LE STATUT DU PERSONNEL CIVIL ET MILITAIRE DES MINISTÈRES DE LA DÉFENSE DES PARTIES CONTRACTANTES, PRÉSENTS DANS LES DEUX TERRITOIRES POUR DES ACTIVITÉS LIÉES À LA COOPÉRATION MILITAIRE BILATÉRALE. LIBREVILLE, 3 AOÛT 2009 ET YAOUNDÉ, 16 OCTOBRE 2009 [Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2653, I-47208.]

EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT EXTENDING THE AGREEMENT BETWEEN THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS AND THE REPUBLIC OF GABON CONCERNING THE STATUS OF MILITARY AND CIVILIAN PERSONNEL OF THE MINISTRY OF DEFENCE OF THE CONTRACTING PARTIES, PRESENT IN EACH OTHER'S TERRITORY FOR ACTIVITIES RELATED TO BILATERAL MILITARY COOPERATION. YAOUNDÉ, 14 JULY 2010 AND LIBREVILLE, 20 NOVEMBER 2010

ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD PROROGÉANT L'ACCORD ENTRE LE ROYAUME DES PAYS-BAS ET LA RÉPUBLIQUE DU GABON CONCERNANT LE STATUT DU PERSONNEL CIVIL ET MILITAIRE DES MINISTÈRES DE LA DÉFENSE DES PARTIES CONTRACTANTES, PRÉSENTS DANS LES DEUX TERRITOIRES POUR DES ACTIVITÉS LIÉES À LA COOPÉRATION MILITAIRE BILATÉRALE. YAOUNDÉ, 14 JUILLET 2010 ET LIBREVILLE, 20 NOVEMBRE 2010

Entry into force: 20 November 2010, in accordance with the provisions of the said notes

Entrée en vigueur : 20 novembre 2010, conformément aux dispositions desdites notes

Authentic text: French

Texte authentique : français

Registration with the Secretariat of the United Nations: Netherlands, 29 April 2011

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : Pays-Bas, 29 avril 2011

[FRENCH TEXT – TEXTE FRANÇAIS]

Nr. I

AMBASSADE DU ROYAUME DES PAYS-BAS

Yaoundé, le 14 juillet 2010

Réf. YAO/10/534

Note Verbale

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Yaoundé présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et l'Intégration Régionale de la République du Gabon et,

A l'honneur de se référer à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement de la République du Gabon concernant le statut du personnel militaire et civil des Ministères de la Défense Néerlandais et Gabonais, présent sur leurs territoires respectifs en vue de la coopération bilatérale en matière de défense, fait à Yaoundé, le 16 octobre 2009, qui a été conclu pour une période d'un an, et qui prendra fin, conformément à ses dispositions, le 16 octobre 2010.

Désireux de continuer la coopération bilatérale en matière de défense, le Royaume des Pays-Bas propose que cet Accord soit prorogé pour une période supplémentaire d'un an, de sorte qu'il reste en vigueur jusqu'au 16 octobre 2011.

Si la proposition ci-dessus agréée le gouvernement Gabonais, l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas a l'honneur de proposer que la présente note et la note en réponse du Ministère constituent un accord entre le Royaume des Pays-Bas et la République du Gabon qui entrera en vigueur à la date de réception de la réponse du Ministère.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Yaoundé saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale de la République Gabonaise les assurances de sa très haute considération.

*Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération, de la Francophonie
et de l'Intégration Régionale
de la République du Gabon
Libreville*